

ARCHIVES HISTORIQUES DE LA COMMISSION

COLLECTION RELIEE DES
DOCUMENTS "COM"

COM (71)1127

Vol. 1971/0186

Disclaimer

Conformément au règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 du Conseil du 1er février 1983 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO L 43 du 15.2.1983, p. 1), tel que modifié par le règlement (CE, Euratom) n° 1700/2003 du 22 septembre 2003 (JO L 243 du 27.9.2003, p. 1), ce dossier est ouvert au public. Le cas échéant, les documents classifiés présents dans ce dossier ont été déclassifiés conformément à l'article 5 dudit règlement.

In accordance with Council Regulation (EEC, Euratom) No 354/83 of 1 February 1983 concerning the opening to the public of the historical archives of the European Economic Community and the European Atomic Energy Community (OJ L 43, 15.2.1983, p. 1), as amended by Regulation (EC, Euratom) No 1700/2003 of 22 September 2003 (OJ L 243, 27.9.2003, p. 1), this file is open to the public. Where necessary, classified documents in this file have been declassified in conformity with Article 5 of the aforementioned regulation.

In Übereinstimmung mit der Verordnung (EWG, Euratom) Nr. 354/83 des Rates vom 1. Februar 1983 über die Freigabe der historischen Archive der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und der Europäischen Atomgemeinschaft (ABl. L 43 vom 15.2.1983, S. 1), geändert durch die Verordnung (EG, Euratom) Nr. 1700/2003 vom 22. September 2003 (ABl. L 243 vom 27.9.2003, S. 1), ist diese Datei der Öffentlichkeit zugänglich. Soweit erforderlich, wurden die Verschlussachen in dieser Datei in Übereinstimmung mit Artikel 5 der genannten Verordnung freigegeben.

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Secrétariat général

Bruxelles, le

CONFIDENTIEL

Demande d'avis conforme, au titre de l'article 56, chiffre 2 a), du Traité CECA, en vue de l'octroi d'un prêt en faveur de la firme G.E.A. Luftkühlergesellschaft Happel GmbH & Co. - Bochum.

I. DONNEES ESSENTIELLES DE LA DEMANDE

<u>Demandeur</u>	: G.E.A. Luftkühlergesellschaft Happel GmbH & Co - Bochum.
<u>Projet</u>	: Extension des capacités de production de deux usines situées à Wanne-Eickel.
<u>Localisation</u>	: Wanne-Eickel (Rhénanie-du-Nord/ Westphalie).
<u>Investissement</u>	: 13.600.000 DM (3,72 mns u.c.)
<u>Prêt demandé</u>	: 2.000.000 DM (0,54 mn. u.c.)
<u>Emplois créés</u>	: 330
<u>dont pour travailleurs ex-CECA</u>	: 140

II. RECEVABILITE

A Wanne-Eickel, où est localisé le projet en question, l'industrie charbonnière constituait encore récemment l'activité économique principale. La transformation profonde affectant cette branche d'industrie y a été particulièrement grave. Il est probable que dans cette localité, qui est située au coeur même de la Ruhr, ce processus ne soit pas encore arrivé à son terme.

Les fermetures des mines à Wanne-Eickel ont été, proportionnellement, parmi les plus nombreuses dans la Ruhr, et, de ce fait, pendant la décennie passée, l'industrie charbonnière a perdu plus de 70 % de ses effectifs, soit environ 6.000 postes de travail. A cet égard, il convient de signaler que la Haute Autorité d'abord, la Commission des Communautés ensuite, ont eu l'occasion d'intervenir pour l'octroi d'aides à la réadaptation au titre de l'article 56, chiffre 2 b) du Traité CECA. Les pertes d'emploi n'ont été compensées que très partiellement par une expansion dans d'autres secteurs industriels, de sorte que l'emploi industriel est tombé de 14.900 postes à environ 9.800, passant ainsi de 143 à 93 emplois par 1.000 habitants en 1969.

Une grande partie des travailleurs CECA rendus disponibles à Wanne-Eickel ont été amenés, comme dans d'autres localités de la Ruhr, à accepter des emplois souvent peu satisfaisants en ce qui concerne la qualification, la rémunération ou la distance du lieu de travail.

Bien qu'au cours de l'année passée dans la circonscription de Bochum, dont fait partie la ville de Wanne-Eickel, le chômage s'est situé à des niveaux très modérés, il y a lieu de souligner que la part des anciens travailleurs CECA dans ce chômage dépasse encore régulièrement 50 %.

Le projet en question permettra la création de 330 postes de travail dont 140 sont susceptibles d'assurer le réemploi d'anciens travailleurs des industries CECA et notamment de quelque 90 personnes dont le reclassement, en raison de leur âge ou aptitude réduite, est particulièrement difficile.

Par conséquent, sans préjuger des critères qui pourraient être utilisés pour une application différenciée d'aides régionales dans les zones charbonnières du Land de Rhénanie-du-Nord/Westphalie, l'on peut considérer, eu égard aux buts sociaux de l'article 56, visant à assurer le réemploi des travailleurs des industries CECA, le projet comme recevable.

III. L'ENTREPRISE

La G.E.A. Luftkühlergesellschaft Happel GmbH & Co est l'entreprise mère du groupe G.E.A., fondé en 1920. Elle assume et contrôle le financement au sein de ce groupe. Le groupe comprend en tout 12 entreprises, dont les principales sont la "G.E.A. Luftkühlergesellschaft Happel GmbH & Co" et la "Happel KG".

Les entreprises de la G.E.A. conçoivent et produisent des unités complètes d'échangeurs de chaleur à refroidissement par air, dont la gamme est particulièrement étendue, allant des échangeurs de température pour l'industrie atomique à des conditionneurs d'air pour fenêtres ou à des réfrigérateurs pour véhicules automobiles.

Dans sa spécialité, l'entreprise occupe la deuxième place à Wanne-Eickel, mais si l'on inclut les sociétés de participation, elle est le principal producteur mondial d'échangeurs de chaleur à refroidissement par air.

IV. LE PROJET

Le projet d'extension comporte, pour l'essentiel, en ce qui concerne :

a) "G.E.A. Luftkühlergesellschaft Happel GmbH & Co" :

L'agrandissement des deux salles de production, la construction d'un nouveau hall de production d'une superficie de 3.700 m², la construction des bureaux et bâtiments sociaux correspondants et l'achat des machines des halls de production;

b) "Happel K.G." :

L'achat d'un terrain, la construction d'un hall de production, l'agrandissement du centre de recherche et de calcul, l'achat des machines du hall de production.

Les travaux sont achevés en ce qui concerne les halls de production et d'ici 1973, au plus tard, les usines fonctionneront au maximum de leurs capacités.

V. ASPECTS ECONOMIQUES

L'accroissement constant de la pollution de l'air et de l'eau fait apparaître toujours plus nettement l'utilité des échangeurs de chaleur à refroidissement par air.

Ceux-ci occupent maintenant sur le marché une place de plus en plus importante, principalement dans le secteur des industries de pointe, comme la chimie, la pétrochimie et les raffineries.

La G.E.A. Luftkühlergesellschaft compte perfectionner les produits fabriqués jusqu'à présent dans cette branche, la concurrence étant presque exclusivement constituée de petites et très petites firmes. Contrairement à la G.E.A., celles-ci ne sont pas en mesure d'engager des frais de recherche et de développement dans la mesure nécessaire pour soutenir, en perfectionnant les

produits, le rythme imposé par les exigences techniques.

Par ailleurs, en raison de la diversité des besoins, la G.E.A. compte mettre en place une nouvelle branche de fabrication d'échangeurs de chaleur à refroidissement par eau. En effet, les acheteurs restreindront au minimum les changements (refroidissement par air, à la place de refroidissement par eau) lorsque la rentabilité ne paraît pas assurée. Il y a donc intérêt pour la firme à pouvoir offrir les deux types d'échangeurs. Du fait de son expérience dans le domaine du refroidissement par air, les problèmes techniques peuvent être abordés par elle en se fondant sur cette expérience et ses possibilités sont nettement supérieures à celles qui s'offrent aux firmes concurrentes si elle étend son activité au domaine du refroidissement par eau.

Alors que la "G.E.A. Luftkühlergesellschaft Happel GmbH & Co" s'intéresse principalement à l'industrie des biens d'investissement, la "Happel KG" fournit presque exclusivement l'industrie du bâtiment et les branches annexes.

Le besoin croissant du confort justifie un renforcement des activités dans le domaine de la technique et du conditionnement d'air. Sur ce point, l'objectif est d'endiguer l'influence américaine, prépondérante jusqu'à présent, et d'élaborer un plan européen pour satisfaire les besoins spécifiquement européens. La modernisation de bâtiments de toutes sortes dans le domaine du chauffage et de l'aération ne fait que commencer, si bien que le marché offre de très grandes possibilités.

VI. EFFETS DE REEMPLOI

La réalisation des deux groupes d'investissement en question aura pour conséquence la création de 330 nouveaux emplois, qui se répartissent comme suit sur les différentes catégories :

170 manoeuvres (mécaniciens - auxiliaires, aléseurs,
ouvriers de transport, magasiniers, emballeurs)

40 ouvriers spécialisés (soudeurs)

120 ouvriers qualifiés (mécaniciens, outilleurs).

La société s'engage à réserver 140 de ces nouveaux emplois à d'anciens mineurs ou d'anciens ouvriers sidérurgistes; de ces 140 emplois, 90 sont susceptibles d'être occupés par des ouvriers âgés ou à capacité de travail réduite, ce qui contribuera à résorber le chômage de cette catégorie de personnes qui se fait sentir encore à l'heure actuelle d'une façon particulière dans la circonscription de Bochum.

Etant donné que certains travaux sont terminés, une quarantaine d'anciens travailleurs CIECA ont déjà été recrutés, les autres recrutements s'effectueront successivement en fonction de l'avancement des travaux.

VII. CONCLUSIONS

L'examen des différents aspects du dossier conduit à un jugement positif.

La Commission a pris une décision favorable à l'ouverture d'un crédit d'un montant de DM 2 millions ($\pm$ 0,54 mn. u.c.) ou de sa contrevaieur, à la Société "G.E.A. Luftkühlorgesellschaft Happel GmbH & Co", Bochum. Ce prêt bénéficiera des conditions spéciales en vigueur à la date d'octroi du prêt.